Afin de profiter au maximum des déductions fiscales voici une liste des documents que vous devez nous donner (selon votre cas) lors de la production de vos impôts :

Tout le monde :

- Relevé 31 (si vous êtes locataire, ce document vous sera remis par votre propriétaire).
 - Propriétaire : nouveau client apporter compte taxe
- Compte de taxe SCOLAIRE (si votre revenu familial est inférieur à 65,000 \$
- Avis de cotisation "fédéral et provincial" de l'an dernier (IMPORTANT).
- Revenu d'emploi (T4 et Relevé 1).
- Revenu de placement (T5 et T3).
- Retraits de REER ou FEER (T4RSP et T4RIF).
- Tout autre feuillet justifiant un revenu.
- Gain ou perte en capital. (remplir le formulaire de gain en capital)
- Contribution à votre REER. (même si c'est avec votre employeur)
- Reçu de dons de charité.
- Frais médicaux (remplir l'annexe de frais médicaux)
 - Contributions politiques municipales ou fédéral seulement
- Cotisations syndicales et professionnelles.
- Remboursement à votre RAP (régime accès à la propriété). * il est très important de nous fournir votre avis de cotisation fédéral dans ce cas*
- Si vous êtes un pompier volontaire, mentionnez-le nous lors de votre passage à notre bureau. Un généreux crédit d'impôts vous attend.
- Si vous êtes un "non-résident", vous devez nous le mentionner lors de votre passage à notre bureau. Vous n'avez pas droit, en autre, à la prime au travail.
 - Relevé 19 ; si vous avez reçu un paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde ou prime au travail.
- Pension alimentaire reçue pour votre bénéfice (et non pour vos enfant, car non imposable)
- Pension alimentaire payée pour votre ex (car non déductible pour les enfants)

Avez-vous des enfants ?:

- Reçu de frais de garde (ainsi que Relevé 24).
- Reçu d'impôts pour activités des enfants (enfants de moins de 16 ans).

êtes-vous travailleur autonome?

Si oui, vous devez remplir ces annexes. Nous pouvons aussi faire votre comptabilité de l'année mais des frais supplémentaires s'ajouteront.

• Copie des acomptes provisionnels "fédéral et provincial" payés durant l'année.

Avez-vous des revenus de location? :

Si oui vous devez remplir cette annexe.

êtes-vous une personne retraité?:

- Retraits de FEER T4RIF
- Copie des acomptes provisionnels "fédéral et provincial" payés durant l'année.
- Reçus d'activité sportive

<u>Êtes-vous un étudiant ou ancien étudiant:</u>

- Intérêts payés sur un prêt étudiant.
 - Frais de scolarité (T2202).